

SEANCE DU 11 AVRIL 2023

JG

N°18**OBJET : CONSEIL MUNICIPAL****Révision des tarifs de l'école multisports et des stages sportifs**

L'an deux mil vingt - trois, le **CONSEIL MUNICIPAL**, légalement convoqué le 05 avril 2023 pour le 11 avril 2023 à 19 heures s'est réuni à l'Hôtel de Ville dans la salle du Conseil, sous la présidence de M. Jean-Paul MICHEL, Maire.

PRESENTS

Maire : M. MICHEL

Conseillers Municipaux : Mme FENZAR-RIZKI, M. AUGUSTIN, Mme BLANCHARD, M. JAHIER, Mme NEILZ, M. MONOT, Mme SAILLIER, M. ZOUAOUI, Mme POULLAIN, Mme BRATUN, M. CHAUVEAU, Mme BREYSSE, M. WACHOWIAK, Mme PUNTEL, M. GAUDEFROY, Mme MOKEDDEM, Mme MOREAU, M. PINTO DA COSTA OLIVEIRA, M. BLAS, Mme DIKBAS, M. LEGEARD-DAMILANO, M. MACHADO, M. RYBKA, M. BERNARD, M. HELFER, M. FONTAINE, M. ROULLE, M. FAILLE, Mme PICHON-NASRI, Mme CHAVANNE.

Pouvoirs :

M. DURANCEAU
Mme CLERC
M. GIRARD

à M. AUGUSTIN
à Mme FENZAR-RIZKI
à M. JAHIER

Absent(e) excusé(e) :

Absent(e)s non excusé(e)s :

Mme DUCHENE

Secrétaires de séance : Mme BREYSSE (titulaire) et Mme CHAVANNE (suppléant) ont été désignées pour remplir cette fonction, qu'elles ont acceptées.

Accusé de réception en préfecture
077-217702430-20230411-18-DE
Date de télétransmission : 18/04/2023
Date de réception préfecture : 18/04/2023

N°18 – Révision des tarifs école multisports et stages sportifs

M. le Maire donne la parole à M. MACHADO, Conseiller Municipal délégué au Sport.

M. MACHADO expose que par délibération n°13 en date du 14 septembre 2021, le Conseil Municipal avait fixé les tarifs de l'école multisports, des stages sportifs, du sport adulte et du sport loisirs. Il convient de réactualiser ces tarifs.

Tarifs actuels des STAGES SPORTIFS					
Facturation à la SEMAINE 5 JOURS					
TRANCHES	RESSOURCES MENSUELLES EN €		1 ENFANT INSCRIT	2 ENFANTS INSCRITS	3 ENFANTS INSCRITS
1	0,00	1100,00	37,92 €	31.60 €	23.71 €
2	1100,01	1400,00	44,82 €	37.35 €	28.02 €
3	1400,01	1700,00	51,15 €	42.61 €	31.96 €
4	1700,01	2000,00	57,46 €	47.87 €	35.92 €
5	2000,01	2300,00	64,36 €	53.62 €	40.23 €
6	2300,01	2700,00	70,11 €	58.40 €	43.81 €
7	2700,01	3100,00	77,00 €	64.15 €	48.12 €
8	3100,01	3500,00	83,90 €	69.90 €	52.43 €
9	3500,01	4100,00	89,65 €	74.67 €	56.03 €
10	4100,01	4700,00	96,54 €	80.42 €	60.34 €
11	Supérieur à 4700,01		102,29 €	85.21 €	63.93 €
Tarif pour les enfants dont les parents travaillent sur la commune, habitant hors Lagny			102,29 €		
HORS LAGNY			173,42 €		

La présente délibération, à compter de son caractère exécutoire, peut faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir, dans un délai de deux mois : par courrier adressé au Tribunal administratif de Melun, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Accusé de réception en préfecture
077-217702430-20230411-18-DE
Date de télétransmission : 18/04/2023
Date de réception en préfecture

Tarifs proposés des STAGES SPORTIFS					
Facturation à la SEMAINE 5 JOURS					
TRANCHES	RESSOURCES MENSUELLES EN €		1 ENFANT INSCRIT	2 ENFANTS INSCRITS	3 ENFANTS INSCRITS
1	0,00	1100,00	41,00 €	34,50 €	26,00 €
2	1100,01	1400,00	48,50 €	40,50 €	30,50 €
3	1400,01	1700,00	55,50 €	46,50 €	34,50 €
4	1700,01	2000,00	62,50 €	52,00 €	39,00 €
5	2000,01	2300,00	69,50 €	58,00 €	43,50 €
6	2300,01	2700,00	76,00 €	63,50 €	47,50 €
7	2700,01	3100,00	83,50 €	69,50 €	52,00 €
8	3100,01	3500,00	91,00 €	75,50 €	57,00 €
9	3500,01	4100,00	97,00 €	81,00 €	60,50 €
10	4100,01	4700,00	104,50 €	87,00 €	65,50 €
11	Supérieur à 4700,01		110,50 €	92,50 €	69,00 €
Tarif pour les enfants dont les parents travaillent sur la commune, habitant hors Lagny			110,50 €		
HORS LAGNY			174,00 €		

Les enfants du personnel de la Mairie, du CCAS et de la communauté d'agglomération de Marne et Gondoire, habitant hors Lagny-sur-Marne, bénéficient du tarif Lagny-sur-Marne en fonction des ressources et du nombre d'enfants à charge.

Un tarif gratuit pourra être appliqué à titre exceptionnel sur décision du Maire.

Tarifs actuels des STAGES SPORTIFS					
Facturation à la SEMAINE 4 JOURS					
TRANCHES	RESSOURCES MENSUELLES EN €		1 ENFANT INSCRIT	2 ENFANTS INSCRITS	3 ENFANTS INSCRITS
1	0,00	1100,00	32,25 €	26,85 €	20,16 €
2	1100,01	1400,00	38,11 €	31,74 €	23,81 €
3	1400,01	1700,00	43,47 €	36,21 €	27,18 €
4	1700,01	2000,00	48,84 €	40,59 €	30,53 €
5	2000,01	2300,00	54,71 €	44,57 €	34,19 €
6	2300,01	2700,00	59,59 €	48,64 €	37,25 €
7	2700,01	3100,00	65,45 €	54,52 €	40,91 €
8	3100,01	3500,00	71,31 €	59,40 €	44,58 €
9	3500,01	4100,00	76,20 €	63,48 €	47,63 €
10	4100,01	4700,00	82,06 €	68,35 €	51,29 €
11	Supérieur à 4700,00		86,95 €	72,49 €	54,35 €
Tarif pour les enfants dont les parents travaillent sur la commune, habitant hors Lagny			86,95 €		
HORS LAGNY			147,41 €		
Tarifs proposés des STAGES SPORTIFS					

La présente délibération, à compter de son caractère exécutoire, peut faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir, dans un délai de deux mois : par courrier adressé au Tribunal administratif de Melun, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Accusé de réception en préfecture
077-217702430-20230411-18-DE
Date de télétransmission : 18/04/2023
Date de réception en préfecture

Facturation à la SEMAINE 4 JOURS					
TRANCHES	RESSOURCES MENSUELLES EN €		1 ENFANT INSCRIT	2 ENFANTS INSCRITS	3 ENFANTS INSCRITS
1	0,00	1100,00	35,00 €	29,00 €	22,00 €
2	1100,01	1400,00	41,50 €	34,50 €	26,00 €
3	1400,01	1700,00	47,00 €	39,50 €	29,50 €
4	1700,01	2000,00	53,00 €	44,00 €	33,00 €
5	2000,01	2300,00	59,50 €	48,50 €	37,00 €
6	2300,01	2700,00	64,50 €	53,00 €	40,50 €
7	2700,01	3100,00	71,00 €	59,00 €	44,50 €
8	3100,01	3500,00	77,50 €	64,50 €	48,50 €
9	3500,01	4100,00	82,50 €	69,00 €	51,50 €
10	4100,01	4700,00	89,00 €	74,00 €	55,50 €
11	Supérieur à 4700,00		94,00 €	78,50 €	59,00 €
Tarif pour les enfants dont les parents travaillent sur la commune, habitant hors Lagny			94,00 €		
HORS LAGNY			148,00 €		

Les enfants du personnel de la Mairie, du CCAS et de la communauté d'agglomération de Marne et Gondoire, habitant hors Lagny-sur-Marne, bénéficient du tarif Lagny-sur-Marne en fonction des ressources et du nombre d'enfants à charge.

Un tarif gratuit pourra être appliqué à titre exceptionnel sur décision du Maire.

Tarifs actuels des STAGES SPORTIFS Facturation à la SEMAINE 3 JOURS					
TRANCHES	RESSOURCES MENSUELLES EN €		1 ENFANT INSCRIT	2 ENFANTS INSCRITS	3 ENFANTS INSCRITS
1	0,00	1100,00	26,55 €	22,12 €	16,59 €
2	1100,01	1400,00	31,38 €	26,14 €	19,61 €
3	1400,01	1700,00	35,80 €	29,82 €	22,58 €
4	1700,01	2000,00	40,23 €	33,50 €	25,14 €
5	2000,01	2300,00	45,05 €	37,53 €	28,16 €
6	2300,01	2700,00	49,07 €	40,88 €	30,67 €
7	2700,01	3100,00	53,90 €	44,91 €	33,69 €
8	3100,01	3500,00	58,73 €	48,92 €	36,71 €
9	3500,01	4100,00	62,75 €	52,27 €	39,22 €
10	4100,01	4700,00	67,58 €	56,30 €	42,23 €
11	Supérieur à 4700,00		71,61 €	59,64 €	44,75 €
Tarif pour les enfants dont les parents travaillent sur la commune, habitant hors Lagny			71,61 €		
HORS LAGNY			121,40 €		
Tarifs proposés des STAGES SPORTIFS Facturation à la SEMAINE 3 JOURS					

Accusé de réception en préfecture
077-217702430-20230411-18-DE
Date de télétransmission : 18/04/2023
Objet : un recours contentieux

La présente délibération, à compter de son caractère exécutoire, peut faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir, dans un délai de deux mois : par courrier adressé au Tribunal administratif de Melun, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

TRANCHES	RESSOURCES MENSUELLES EN €		1 ENFANT INSCRIT	2 ENFANTS INSCRITS	3 ENFANTS INSCRITS
1	0,00	1100,00	29,00 €	24,00 €	18,00 €
2	1100,01	1400,00	34,00 €	28,50 €	21,50 €
3	1400,01	1700,00	39,00 €	32,50 €	24,50 €
4	1700,01	2000,00	43,50 €	36,50 €	27,50 €
5	2000,01	2300,00	49,00 €	41,00 €	30,50 €
6	2300,01	2700,00	53,00 €	44,50 €	33,50 €
7	2700,01	3100,00	58,50 €	48,50 €	36,50 €
8	3100,01	3500,00	63,50 €	53,00 €	40,00 €
9	3500,01	4100,00	68,00 €	56,50 €	42,50 €
10	4100,01	4700,00	73,00 €	61,00 €	46,00 €
11	Supérieur à 4700,00		77,50 €	64,50 €	48,50 €
Tarif pour les enfants dont les parents travaillent sur la commune, habitant hors Lagny			77,50 €		
HORS LAGNY			122,00 €		

Les enfants du personnel de la Mairie, du CCAS et de la communauté d'agglomération de Marne et Gondoire, habitant hors Lagny-sur-Marne, bénéficient du tarif Lagny-sur-Marne en fonction des ressources et du nombre d'enfants à charge.

Un tarif gratuit pourra être appliqué à titre exceptionnel sur décision du Maire.

TARIFS ACTUELS DE L'ECOLE MULTISPORTS ET EVEIL AU SPORT					
Facturation ANNUELLE					
TRANCHES	RESSOURCES MENSUELLES EN €		1 ENFANT INSCRIT	2 ENFANTS INSCRITS	3 ENFANTS INSCRITS
1	0,00	1100,00	38.72	32.27	24.20
2	1100,01	1400,00	46.06	38.37	28.79
3	1400,01	1700,00	53.38	44.46	33.36
4	1700,01	2000,00	59.66	49.70	37.29
5	2000,01	2300,00	66.99	55.80	41.87
6	2300,01	2700,00	73.27	61.03	45.80
7	2700,01	3100,00	80.59	67.14	50.38
8	3100,01	3500,00	86.88	72.37	54.29
9	3500,01	4100,00	94.20	78.47	58.88
10	4100,01	4700,00	100.49	83.71	62.80
11	Supérieur à 4700,01		106.76	88.94	66.73
Tarif pour les enfants dont les parents travaillent sur la commune, habitant hors Lagny			106,76 €		
HORS LAGNY			306,83 €		

La présente délibération, à compter de son caractère exécutoire, peut faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir, dans un délai de deux mois : par courrier adressé au Tribunal administratif de Melun, ou par l'application Télérécourse citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Accusé de réception en préfecture
077-217702430-20230411-18-DE
Date de télétransmission : 18/04/2023
Date de réception en préfecture : 18/04/2023

Tarifs proposés de l'ECOLE MULTISPORTS ET EVEIL AU SPORT					
Facturation ANNUELLE					
TRANCHES	RESSOURCES MENSUELLES EN €		1 ENFANT INSCRIT	2 ENFANTS INSCRITS	3 ENFANTS INSCRITS
1	0,00	1100,00	42 €	35,00 €	26,50 €
2	1100,01	1400,00	50,00 €	41,50 €	31,50 €
3	1400,01	1700,00	58,00 €	48,00 €	36,00 €
4	1700,01	2000,00	64,50 €	54,00 €	40,50 €
5	2000,01	2300,00	72,50 €	60,50 €	45,50 €
6	2300,01	2700,00	79,50 €	66,00 €	49,50 €
7	2700,01	3100,00	87,00 €	72,50 €	54,50 €
8	3100,01	3500,00	94,00 €	78,50 €	59,00 €
9	3500,01	4100,00	102,00 €	85,00 €	63,50 €
10	4100,01	4700,00	108,50 €	90,50 €	68,00 €
11	Supérieur à 4700,01		115,50 €	96,00 €	72,50 €
Tarif pour les enfants dont les parents travaillent sur la commune, habitant hors Lagny			115,50 €		
HORS LAGNY			220 €		

Les enfants du personnel de la Mairie, du CCAS et de la communauté d'agglomération de Marne et Gondoire, habitant hors Lagny-sur-Marne, bénéficient du tarif Lagny-sur-Marne en fonction des ressources et du nombre d'enfants à charge.

Un tarif gratuit pourra être appliqué à titre exceptionnel sur décision du Maire.

Tarifs du SPORT ADULTE et SPORT LOISIRS		
Facturation ANNUELLE/PAR PERSONNE		
	Tarifs actuels	Proposition
Pour les LATIGNACIENS	99,53 €	102,00 €
Pour les HORS LAGNY	173,42 €	177,00 €

Un tarif gratuit pourra être appliqué à titre exceptionnel sur décision du Maire.

La mise en application des tarifs interviendra **pour les inscriptions à partir du 1^{er} juin 2023.**

Les tarifs seront révisés annuellement au 1^{er} janvier de chaque année par application de la formule : $T = T_o \times (I/I_o)$.

Selon les dispositions suivantes :

- T_o : Tarif initial fixé par la présente délibération/décision.
- T : Tarif révisé.
- I_o : Indice des prix à la consommation (IPC) – Base 2015 – Ensemble des ménages - France - Ensemble hors tabac - Référence Insee n° 001763852 à la date d'établissement des présents tarifs. (Valeur au « date » = « valeur »)
- I : Indice des prix à la consommation, dernière valeur définitive connue au 1^{er} janvier de l'année de révision.

Accusé de réception en préfecture
077-217702430-20230411-18-DE
Date de télétransmission : 18/04/2023

La présente délibération, à compter de son caractère exécutoire, peut faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir, dans un délai de deux mois : par courrier adressé au Tribunal administratif de Melun, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Toutefois la revalorisation des tarifs selon la présente formule ne peut en aucun cas conduire à une augmentation supérieure à 5% annuel.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

ENTENDU l'exposé du rapporteur,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2121-29,

VU l'avis de la Commission de l'Administration Générale et des Finances du 04 avril 2023,

CONSIDERANT la variation du tarif de plus de 5%,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE la réactualisation des tarifs pour l'école multisports, les stages sportifs, le sport adulte et le sport loisirs,

ABROGE la délibération n°13 du 14 septembre 2021.

Adopté à la majorité des suffrages exprimés par

30 voix pour

04 voix contre (Mme CHAVANNE, M. ROULLE, M. FAILLE, Mme PICHON-NASRI)

POUR EXTRAIT CONFORME,

Jean Paul MICHEL

Secrétaire de Séance titulaire



Nadine BREYSSE



Maire de Lagny-sur-Marne

Certifiée exécutoire à la suite de :

Sa transmission en Sous-Préfecture, le 18/04/2023

Sa mise en ligne, le 19/04/2023

Lagny-sur-Marne, le 18/04/2023

La présente délibération, à compter de son caractère exécutoire, peut faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir, dans un délai de deux mois : par courrier adressé au Tribunal administratif de Melun, ou par l'application Télérécourse citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Accusé de réception en préfecture
077-217702430-20230411-18-DE
Date de télétransmission : 18/04/2023
Date de réception en préfecture : 20/04/2023